



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rectorat de Bordeaux
Direction des Examens Concours
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D337-95 à D337-124, portant règlement général du Brevet Professionnel et les articles L335-5 et L335-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience

ARRETE

Article 1 : Le jury ARCET de l'EXAMEN BREVET PROFESSIONNEL, Spécialités Coiffure, Esthétique cosmétique parfumerie est constitué comme suit pour la session 2024-06 :

Président

M. JEREMIE RANQUE
INSP EDUC NATI CLAS NORM

RECTORAT ACADEMIE DE BORDEAUX BORDEAUX
CEDEX
SC.BIO. ET SC. SOCIALES APPLIQUEES

VICE-PRESIDENT PROFESSIONNEL EMPLOYEUR

Mme SEVERINE ADAM

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
ESTHETIQUE COSMETIQUE

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

M. JEROME VILLENEUVE

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
COIFFURE

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

Mme Mélodie COTEL

- PROFESSIONNEL LANDES MONT DE MARSAN
ESTHETIQUE COSMETIQUE

Mme CECILE PIGNOTEAU

- PROFESSIONNEL LANDES MONT DE MARSAN
COIFFURE

Membre de l'enseignement

M. STEPHANE GONZALEZ

Site de formation d'apprentis de la chambre des métiers et
de l'artisanat de région Nouvelle Aquitaine CFA des métiers
et de l'artisanat des Landes MONT DE MARSAN CEDEX
COIFFURE

Mme FLORENCE LAMOTHE
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N.

Lycée d'enseignement professionnel Jean Cassaigne ST
PIERRE DU MONT
ESTHETIQUE COSMETIQUE

Mme CECILE PERES
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée professionnel Antoine Lomet AGEN
ESTHETIQUE COSMETIQUE

M. EMMANUEL VASLIN
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. HC

Lycée professionnel privé Le Guichot BAYONNE
COIFFURE

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le 04 juin 2024

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général
Le Directeur des examens et concours
Olivier HARMEL



Rectorat de Bordeaux
Direction des Examens Concours
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D337-95 à D337-124, portant règlement général du Brevet Professionnel et les articles L335-5 et L335-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience

ARRETE

Article 1 : Le jury BREL-ELEC de l'EXAMEN BREVET PROFESSIONNEL, Spécialité Électricien(ne) est constitué comme suit pour la session 2024-06 :

Président

M. FABRICE METHEE
INSP EDUC NATI HORS CLAS

RECTORAT ACADEMIE DE BORDEAUX BORDEAUX
CEDEX
STI SCIENCES ET TECHNIQUES INDUSTRIELLES

VICE-PRESIDENT PROFESSIONNEL EMPLOYEUR

M. NICOLAS FOLLIOU

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
GENIE ELECTRIQUE OPTION ELECTROTECHNIQUE

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

M. MARC BENHAROUN

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
GENIE ELECTRIQUE OPTION ELECTROTECHNIQUE

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

M. CHRISTOPHE MOUANDA-LEBOS

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
GENIE ELECTRIQUE OPTION ELECTROTECHNIQUE

M. KU RUBESH

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
GENIE ELECTRIQUE OPTION ELECTROTECHNIQUE

Membre de l'enseignement

M. CHRISTOPHE GOMESSE
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée professionnel Charles Péguy - Lycée des métiers de
l'industrie et de l'artisanat EYSINES CEDEX
GENIE ELECTRIQUE OPTION ELECTROTECHNIQUE

M. ROMUALD LOTIER
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Section d'enseignement professionnel du Lycée polyvalent
Gaston Crampe AIRE SUR L ADOUR CEDEX
GENIE ELECTRIQUE OPTION ELECTROTECHNIQUE

M. FREDERIC MARTINEZ
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. HC

Lycée professionnel privé Sainte Famille - Saintonge -
Lycée des métiers de l'industrie et du bâtiment BORDEAUX
CEDEX
GENIE ELECTRIQUE OPTION ELECTROTECHNIQUE

M. VINCENT NOEL
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel Jacques Brel - Lycée des métiers de
l'industrie et de l'optique LORMONT CEDEX
GENIE ELECTRIQUE OPTION ELECTROTECHNIQUE

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le 04 juin 2024

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général
Le Directeur des examens et concours

Olivier HARMEL



Rectorat de Bordeaux
Direction des Examens Concours
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D337-95 à D337-124, portant règlement général du Brevet Professionnel et les articles L335-5 et L335-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience

ARRETE

Article 1 : Le jury HYGIE de l'EXAMEN BREVET PROFESSIONNEL, Spécialité Préparateur en pharmacie est constitué comme suit pour la session 2024-06 :

Président

M. THIERRY BABOEUF
INSP EDUC NATI HORS CLAS

RECTORAT ACADEMIE DE BORDEAUX BORDEAUX
CEDEX
SC.BIO. ET SC. SOCIALES APPLIQUEES

VICE-PRESIDENT PROFESSIONNEL SALARIE

Mme Julie AZARD

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
SCIENCES ET TECHNIQUES MEDICO-SOCIALES

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

Mme DJAMEL AFIRI

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
BIOTECHNOLOGIES SANTE-ENVIRONNEMENT(E F

Mme Aurélie CHASTANET

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
BIOTECHNOLOGIES SANTE-ENVIRONNEMENT(E F

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

Mme Lola JULIENNE

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
BIOTECHNOLOGIES SANTE-ENVIRONNEMENT(E F

Membre de l'enseignement

Mme CHRISTINE DELPECH
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. HC

Lycée professionnel privé Notre Dame La Compassion
MARMANDE
BIOTECHNOLOGIES SANTE-ENVIRONNEMENT(E F

Mme Christine MAUFFREY

Organisme de formation-Centre de formation d'apprentis
Hygie Formations Pharmacie d'Aquitaine LORMONT
SCIENCES ET TECHNIQUES MEDICO-SOCIALES

M. THIERRY MICHONNEAU
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Section d'enseignement professionnel du Lycée polyvalent
Les Iris LORMONT
LETTRES ANGLAIS

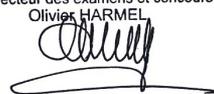
Mme MARION VALAY

Organisme de formation-Centre de formation d'apprentis
Hygie Formations Pharmacie d'Aquitaine LORMONT
BIOTECHNOLOGIES SANTE-ENVIRONNEMENT(E F

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le 04 juin 2024

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général
Le Directeur des examens et concours

Olivier HARMEL


Rectorat de Bordeaux
Direction des Examens Concours
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D337-95 à D337-124, portant règlement général du Brevet Professionnel et les articles L335-5 et L335-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience

ARRETE

Article 1 : Le jury KASTLER de l'EXAMEN BREVET PROFESSIONNEL, Spécialité Métallier est constitué comme suit pour la session 2024-06 :

Président

M. JEAN PIERRE MEAU
INSP EDUC NATI HORS CLAS

RECTORAT ACADEMIE DE BORDEAUX BORDEAUX
CEDEX
STI SCIENCES ET TECHNIQUES INDUSTRIELLES

VICE-PRESIDENT PROFESSIONNEL EMPLOYEUR

M. SEBASTIEN FRONSACQ

- PROFESSIONNEL LANDES MONT DE MARSAN
GENIE INDUSTRIEL DES STRUCTURES METALLIQ

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

M. MICHEL CANDALOT

- PROFESSIONNEL PYRENEES ATL PAU
GENIE MECANIQUE PRODUCTIQUE

Membre de l'enseignement

M. Romain BERTO

Organisme de formation-Centre de formation d'apprentis du
bâtiment et des travaux publics de la Gironde
BLANQUEFORT CEDEX
GENIE INDUSTRIEL DES STRUCTURES METALLIQ

M. PEDRO DOS SANTOS
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Section d'enseignement professionnel du Lycée polyvalent
A. Kastler TALENCE CEDEX

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le 04 juin 2024

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général
Le Directeur des examens et concours
Olivier HARMEL



Rectorat de Bordeaux
Direction des Examens Concours
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D337-95 à D337-124, portant règlement général du Brevet Professionnel et les articles L335-5 et L335-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience

ARRETE

Article 1 : Le jury ROMAS-CUI de l'EXAMEN BREVET PROFESSIONNEL, Spécialité Arts de la cuisine est constitué comme suit pour la session 2024-06 :

Président

M. JEROME MUZARD
INSP EDUC NATI HORS CLAS

RECTORAT ACADEMIE DE BORDEAUX BORDEAUX
CEDEX
ECONOMIE ET GESTION

VICE-PRESIDENT PROFESSIONNEL EMPLOYEUR

M. JEREMY DA COSTA

- PROFESSIONNEL LOT GARONNE AGEN
HOTELLERIE OPT TECHNIQUES CULINAIRES

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

M. PASCAL SAGOT

- PROFESSIONNEL LOT GARONNE AGEN
HOTELLERIE OPT TECHNIQUES CULINAIRES

Membre de l'enseignement

M. FRANCK CLEMENCEAU
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. HC

Lycée professionnel privé Saint Michel BLANQUEFORT
HOTELLERIE OPT TECHNIQUES CULINAIRES

Mme NATHALIE HERROUIN
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée professionnel Condorcet - Lycée des métiers de
l'hôtellerie, du tourisme et des services ARCACHON
HOTELLERIE OPT TECHNIQUES CULINAIRES

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le 04 juin 2024

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général
Le Directeur des examens et concours
Olivier HARMEL



Rectorat de Bordeaux
Direction des Examens Concours
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D337-95 à D337-124, portant règlement général du Brevet Professionnel et les articles L335-5 et L335-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience

ARRETE

Article 1 : Le jury ROMAS-HOT de l'EXAMEN BREVET PROFESSIONNEL, Spécialités Barman, Arts du service et commercialisation en restauration est constitué comme suit pour la session 2024-06 :

Président

M. JEROME MUZARD
INSP EDUC NATI HORS CLAS

RECTORAT ACADEMIE DE BORDEAUX BORDEAUX
CEDEX
ECONOMIE ET GESTION

VICE-PRESIDENT PROFESSIONNEL EMPLOYEUR

Mme MONIQUA POWWELS

- PROFESSIONNEL LOT GARONNE AGEN
HOTELLERIE OPT SERVICE ET COMMERCIALISAT

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

M. THOMAS BROCHARD

- PROFESSIONNEL LANDES MONT DE MARSAN
HOTELLERIE OPT SERVICE ET COMMERCIALISAT

Membre de l'enseignement

M. STEPHANE BRUNET
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée professionnel Jacques de Romas - Lycée des métiers
de l'hôtellerie restauration et des services à la personne
NERAC
HOTELLERIE OPT SERVICE ET COMMERCIALISAT

M. GAEL KERIHUEL
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. HC

Lycée professionnel privé Saint Michel BLANQUEFORT
HOTELLERIE OPT SERVICE ET COMMERCIALISAT

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le 04 juin 2024

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général
Le Directeur des examens et concours
Olivier HARMEL



Rectorat de Bordeaux
Direction des Examens Concours
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D337-95 à D337-124, portant règlement général du Brevet Professionnel et les articles L335-5 et L335-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience

ARRETE

Article 1 : Le jury STEFAMILLE de l'EXAMEN BREVET PROFESSIONNEL, Spécialités Couvreur, Maçon est constitué comme suit pour la session 2024-06 :

Président

M. PHILIPPE VERPLANCKE
INSP EDUC NATI HORS CLAS

RECTORAT ACADEMIE DE BORDEAUX BORDEAUX
CEDEX
STI SCIENCES ET TECHNIQUES INDUSTRIELLES

VICE-PRESIDENT PROFESSIONNEL EMPLOYEUR

M. LAURENT MORELLET

- PROFESSIONNEL DORDOGNE PERIGUEUX
MACONNERIE GROS OEUVRE

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

M. Loïc LE ROUX

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
GENIE CIVIL CONSTRUCTION ET REALISATION

Membre de l'enseignement

M. MATHIEU COULON
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Section d'enseignement général et professionnel adapté du
Collège Bourran MERIGNAC
PEINTURE-REVETEMENT

M. AHCENE SOFIANE
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N.

Lycée professionnel privé Sainte Famille - Saintonge -
Lycée des métiers de l'industrie et du bâtiment BORDEAUX
CEDEX

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le 04 juin 2024

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général
Le Directeur des examens et concours
Olivier HARMEL



Rectorat de Bordeaux
Direction des Examens Concours
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D337-95 à D337-124, portant règlement général du Brevet Professionnel et les articles L335-5 et L335-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience

ARRETE

Article 1 : Le jury STMICHEL-F de l'EXAMEN BREVET PROFESSIONNEL, Spécialité Boulanger est constitué comme suit pour la session 2024-06 :

Président

M. JOCELYN GRIVAUD
INSP EDUC NATI HORS CLAS

RECTORAT ACADEMIE DE BORDEAUX BORDEAUX
CEDEX
ECONOMIE ET GESTION

VICE-PRESIDENT PROFESSIONNEL EMPLOYEUR

M. PATRICK GOUIN

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
BOULANGERIE

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

M. YANN ADINGRA

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
PATISSERIE

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

Mme NATHALIE GARCIA

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
BOULANGERIE

M. FREDERIC GRANET

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
PATISSERIE

Membre de l'enseignement

M. MARC CHAROLLAIS
AGENT CONTRACTUEL 2ND DEGRE 1ERE CAT.

Section d'enseignement professionnel du Lycée polyvalent
Hôtellerie Tourisme BIARRITZ

M. PATRICK DEVOIS
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. HC

Lycée professionnel privé Saint Michel BLANQUEFORT
PATISSERIE

Mme CINDY JAYAT
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N.

Lycée professionnel privé Saint Michel BLANQUEFORT
LETTRES HISTOIRE GEOGRAPHIE

M. ENRIQUE RANZ
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Section d'enseignement professionnel du Lycée polyvalent
Hôtellerie Tourisme BIARRITZ
BOULANGERIE

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le 04 juin 2024

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général
Le Directeur des examens et concours

Olivier HARMEL



Rectorat de Bordeaux
Direction des Examens Concours
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D337-95 à D337-124, portant règlement général du Brevet Professionnel et les articles L335-5 et L335-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience

ARRETE

Article 1 : Le jury STMICHEL-V de l'EXAMEN BREVET PROFESSIONNEL, Spécialités Charcutier-traiteur, Boucher est constitué comme suit pour la session 2024-06 :

Président

M. JOCELYN GRIVAUD
INSP EDUC NATI HORS CLAS

RECTORAT ACADEMIE DE BORDEAUX BORDEAUX
CEDEX
ECONOMIE ET GESTION

VICE-PRESIDENT PROFESSIONNEL EMPLOYEUR

M. FRANCIS DESCHAMPS

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
BOUCHERIE

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

M. PHILIPPE DROBOIS

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
POISSONNERIE

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

Mme MARTINE BOUIC

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
BOUCHERIE-CHARCUTERIE

M. ALEX MALLET

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
BOUCHERIE

Membre de l'enseignement

M. MICKAEL CONSTANTIN

Site de formation d'apprentis de la chambre des métiers et de l'artisanat de région Nouvelle Aquitaine Institut des Métiers de l'Artisanat de Bordeaux BORDEAUX
BOUCHERIE

Mme ALEXANDRA LEBRUN
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N.

Lycée professionnel privé Saint Michel BLANQUEFORT
LETTRES HISTOIRE GEOGRAPHIE

M. ARNAUD POUCHET

Site de formation d'apprentis de la chambre des métiers et de l'artisanat de région Nouvelle Aquitaine Institut des Métiers de l'Artisanat de Bordeaux BORDEAUX
BOUCHERIE

M. GAEL RAYNAUD
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel Haute Vue - Lycée des métiers du goût et des soins et des services à la personne MORLAAS
BOUCHERIE

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le 04 juin 2024

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général
Le Directeur des examens et concours
Olivier HARMEL



Rectorat de Bordeaux
Direction des Examens Concours
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D337-95 à D337-124, portant règlement général du Brevet Professionnel et les articles L335-5 et L335-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience

ARRETE

Article 1 : Le jury SUDGIRONDE de l'EXAMEN BREVET PROFESSIONNEL, Spécialités Menuisier aluminium - verre, Charpentier de marine, Menuisier, Charpentier bois est constitué comme suit pour la session 2024-06 :

Président

M. FRANCOIS DREYDEMY
INSP EDUC NATI CLAS NORM

RECTORAT ACADEMIE DE BORDEAUX BORDEAUX
CEDEX
STI SCIENCES ET TECHNIQUES INDUSTRIELLES

VICE-PRESIDENT PROFESSIONNEL EMPLOYEUR

M. LUDOVIC EDMOND

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
GENIE INDUSTRIEL BOIS

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

Mme Laura AUBERT

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
GENIE INDUSTRIEL BOIS

Membre de l'enseignement

M. ROMAIN ALBARET
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel Sud Gironde - Lycée des métiers de
l'industrie et de l'habitat du Sud-Gironde LANGON CEDEX
GENIE INDUSTRIEL BOIS

M. Nicolas GARREAU

Organisme de formation-Centre de formation d'apprentis du
bâtiment et des travaux publics de la Gironde
BLANQUEFORT CEDEX
MENUISIER

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le 04 juin 2024

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général
Le Directeur des examens et concours
Olivier HARMEL



Rectorat de Bordeaux
Direction des Examens Concours
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D337-95 à D337-124, portant règlement général du Brevet Professionnel et les articles L335-5 et L335-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience

ARRETE

Article 1 : Le jury TRIST-FLEU de l'EXAMEN BREVET PROFESSIONNEL, Spécialité Fleuriste est constitué comme suit pour la session 2024-06 :

Présidente

Mme VALERIE-CECILE BACHERE
INSP EDUC NATI CLAS NORM

RECTORAT ACADEMIE DE BORDEAUX BORDEAUX
CEDEX
ECONOMIE ET GESTION

VICE-PRESIDENT PROFESSIONNEL EMPLOYEUR

Mme CLOTILDE LABESQUE

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
FLEURISTE

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

Mme VERONIQUE CLAVERIE

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
FLEURISTE

Membre de l'enseignement

Mme NATHALIE BARTHELEMY
PROFESSEUR DE LYCEES PROF CL EXCEPT

Lycée professionnel Flora Tristan - Lycée des métiers des services et de l'aéronautique CAMBLANES ET MEYNAC
FLEURISTE

Mme Aurélie BECHEMILH

Site de formation d'apprentis de la chambre des métiers et de l'artisanat de région Nouvelle Aquitaine CFA des métiers et de l'artisanat des Landes MONT DE MARSAN CEDEX
FLEURISTE

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le 04 juin 2024

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général
Le Directeur des examens et concours
Olivier HARMEL



Rectorat de Bordeaux
Direction des Examens Concours
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D337-95 à D337-124, portant règlement général du Brevet Professionnel et les articles L335-5 et L335-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience

ARRETE

Article 1 : Le jury VINCI-BAT de l'EXAMEN BREVET PROFESSIONNEL, Spécialités Métiers du plâtre et de l'isolation, Peintre applicateur de revêtements, Carreleur mosaïste est constitué comme suit pour la session 2024-06 :

Président

M. STEPHANE GOY
INSP EDUC NATI HORS CLAS

RECTORAT ACADEMIE DE BORDEAUX BORDEAUX
CEDEX
STI SCIENCES ET TECHNIQUES INDUSTRIELLES

VICE-PRESIDENT PROFESSIONNEL EMPLOYEUR

M. ROMAIN SAUVIGNON

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
PEINTURE VITRERIE

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

M. Enzo DEHAUT

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
PEINTURE-REVETEMENT

Membre de l'enseignement

M. ABDESSAMAD EL MEJDOUBI
AGENT CONTRACTUEL 2ND DEGRE 1ERE CAT.
Mme CAROLINE PENNERON

Lycée professionnel Henri Brulle LIBOURNE CEDEX
PLATRERIE

Organisme de formation-Centre de formation d'apprentis du
bâtiment et des travaux publics de la Gironde
BLANQUEFORT CEDEX
PEINTURE-REVETEMENT

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le 04 juin 2024

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général
Le Directeur des examens et concours
Olivier HARMEL



Rectorat de Bordeaux
Direction des Examens Concours
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D337-95 à D337-124, portant règlement général du Brevet Professionnel et les articles L335-5 et L335-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience

ARRETE

Article 1 : Le jury VINCI-SAN de l'EXAMEN BREVET PROFESSIONNEL, Spécialité Monteur en installations du génie climatique et sanitaire est constitué comme suit pour la session 2024-06 :

Président

M. PHILIPPE VERPLANCKE
INSP EDUC NATI HORS CLAS

RECTORAT ACADEMIE DE BORDEAUX BORDEAUX
CEDEX
STI SCIENCES ET TECHNIQUES INDUSTRIELLES

VICE-PRESIDENT PROFESSIONNEL EMPLOYEUR

M. Eric OURY

- PROFESSIONNEL LANDES MONT DE MARSAN
FROID ET CLIMATISATION

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

M. Régis BOULANGEOT

Site de formation d'apprentis des Compagnons du Devoir et
du Tour de France CHANCELADE
EMPLOIS PARTICULIERS ACTIONS DIVERSES

Membre de l'enseignement

M. FRANCK CAVILLAC
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N.

Lycée professionnel privé Saint Genes La Salle - Lycée des
métiers de la transition énergétique, du numérique, du
transport logistique et du commerce BORDEAUX CEDEX
GENIE THERMIQUE

M. ABDELLAH HIRI
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée professionnel Philadelphie de Gerde PESSAC
GENIE THERMIQUE

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le 04 juin 2024

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général
Le Directeur des examens et concours
Olivier HARMEL

